

du cimetière protestant, où il reposait depuis sa mort, dans le cimetière catholique de la Côte-des-Neiges.

*Le premier fait* digne de notre attention est que ce fut le respect pour le cimetière et la crainte qu'il ne fût profané par la sépulture d'un homme mort dans la disgrâce de l'Eglise, qui souleva un grand nombre de catholiques et les porta à s'opposer à ce que son corps entrât dans ce lieu saint. Ce fut le zèle qui produisit ce mouvement spontané ; mais il n'était pas selon la science. Toutefois, il se passa dans le calme, et la paix publique n'en fut pas troublée. Lorsque l'on considère attentivement ce qui eut lieu alors, on ne peut qu'admirer la conduite de Dieu, qui disposa toutes choses pour que chacun pût se convaincre que l'on blessait au vif le sentiment religieux du peuple ; et qu'il n'était pas disposé à souffrir que l'on portât atteinte au respect qu'il a pour les morts.

*Le second fait*, qui se révèle dans cette tentative de la sépulture de Guibord, c'est la docilité de ce peuple, à la voix de ses pasteurs. Car quoique très-excité et soulevé, à la vue de l'attentat que l'on voulait commettre contre le lieu saint, il s'apaise, dès qu'on lui a fait comprendre qu'il n'en serait pas ainsi. C'est la raison pour laquelle il est resté aujourd'hui dans un calme parfait, malgré les démonstrations publiques qui ont été faites, et qui étaient de nature à le provoquer et à l'irriter. *Bienheureux donc* ceux qui se sont montrés pacifiques dans ce jour si propre à soulever les passions, car ils verront Dieu, quand il viendra sur la terre pour récompenser ses élus. *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.*

*Le troisième fait*, qui caractérise ce jour malheureux, sou beaucoup de rapports, c'est l'accomplissement de la menace qui avait été faite. Car, *Nous avons vraiment déclaré, en vertu de la puissance divine que Nous exerçons, au nom du Pasteur des Pasteurs, que le lieu où a été déposé le corps de cet enfant rebelle à l'Eglise se trouve de fait séparé du reste du cimetière béni, pour n'être plus qu'un lieu profane.*

C'est un fait accompli avec tant de solennité, et dans des circonstances si déplorables, qu'il demeurera profondément gravé dans la mémoire des nombreux étrangers qui visiteront ce cimetière, aussi bien que dans celle des citoyens qui y